



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radio

Question écrite n° 23046

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les conséquences du projet de suppression de la publicité dans l'audiovisuel public pour les radios associatives. En effet, les 609 radios associatives non commerciales de France et des DOM-TOM sont financées pour 40 % par le fonds de soutien à l'expression radiophonique. Celui-ci est alimenté par une taxe sur un pourcentage de recettes publicitaires des autres médias audiovisuels analogiques. Ces radios ont un rôle important dans la défense des libertés et du pluralisme d'expression. Elles favorisent l'information de proximité, le lien social, le développement économique et social de nos territoires, la promotion des cultures régionales et la vie artistique. La décision de remettre en cause le financement publicitaire de la télévision de service public représentera pour 2008 une réduction du fonds de soutien de l'ordre de 1,5 million d'euros, en raison du désengagement de plusieurs annonceurs. En cas de suppression totale de la publicité télévisuelle, une somme de 7 millions d'euros, soit plus de 25 % des 25 millions n'abonderont plus le fonds de soutien en 2009. Les organisations nationales représentatives souhaitent donc le dé plafonnement de la taxe et demandent que soit mise en place une compensation à la réduction considérable du financement de ces radios. Aussi, il lui demande si elle entend prendre des mesures afin de maintenir un niveau de financement nécessaire à la survie des radios associatives.

Texte de la réponse

Le Gouvernement porte un grand attachement aux radios associatives, qui occupent une place importante au sein du paysage radiophonique et de l'environnement culturel, économique et social local. Elles ont acquis cette place grâce au travail effectué sur le terrain et au soutien financier prévu par la loi. Depuis vingt-cinq ans, le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) accompagne le développement des radios de proximité. Il importe d'assurer la pérennisation d'un système d'aides qui a fait ses preuves. Le président de la commission du FSER a été chargé de faire des propositions en ce sens, très rapidement. La ministre ne manquera pas de les communiquer dès qu'elle en aura eu connaissance.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23046

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2008, page 4111

Réponse publiée le : 1er juillet 2008, page 5671